

Chiffres-Clés 2025

1^{er} PILIER (AVS/AI)			2024	2025
Rente annuelle simple minimale (vieillesse / invalidité)	CHF		14'700	15'120
Rente annuelle simple maximale (vieillesse / invalidité)	CHF		29'400	30'240
Rente annuelle de couple maximale (vieillesse / invalidité)	CHF		44'100	45'360

2^{ème} PILIER (LPP)			2024	2025
Age de la retraite LPP (femme/homme)			65 ans	65 ans
Salaire assuré maximal	CHF		88'200	90'720
Seuil d'affiliation LPP	CHF		22'050	22'680
Déduction de coordination LPP	CHF		25'725	26'460
Salaire minimal coordonné LPP	CHF		3'675	3'780
Salaire maximal coordonné LPP	CHF		62'475	64'260
Salaire assurable maximal	CHF		882'000	907'200
Taux d'intérêt minimal de rémunération LPP			1.25%	1.25%
Taux de conversion de l'avoir de vieillesse LPP à l'âge AVS			6.80%	6.80%

3^{ème} PILIER A			2024	2025
Montant maximum déductible 3a, pour un travailleur affilié au 2 ^e pilier	CHF		7'056	7'258
Montant maximum déductible 3a, pour un travailleur non affilié au 2 ^e pilier	CHF		35'280	36'288

CCAP Fondation de prévoyance			2024	2025
Age de la retraite réglementaire			selon le plan	selon le plan
Seuil d'affiliation, déduction de coordination, salaire minimal et maximal			selon le plan	Selon le plan
Taux de rémunération de l'avoir de vieillesse réglementaire				
- pour les assurés présents le 31 décembre			1.25%	1.25%
- pour les assurés sortis/sortant pendant l'année			1.25%	1.25%
(le compte-témoin minimum LPP est crédité du taux minimal LPP)				
Taux d'intérêt utilisé pour les projections à la retraite			1.25%	1.25%
Taux de conversion de l'avoir réglementaire en rente de retraite à l'âge de référence selon l'AVS			6.00%	6.00%
<i>Les taux pour une retraite anticipée / ajournée sont disponibles dans notre notice relative aux taux de conversion</i>				
Cotisation annuelle pour participation aux frais de gestion	CHF			
- Assurés actifs			240.00	240.00
- Pensionnés			aucun	aucun
Frais pour traitement particulier (voir barème de frais séparé)			s/barème frais	s/barème frais
Taux d'intérêts compte de primes				
- débiteur			5.00%	5.00%
- créditeur			0.00%	0.00%
Taux de rémunération réserves de cotisations employeur			0.00%	0.00%

CCAP Polices de libre passage			2024	2025
Age de la retraite LPP (femme/homme)			65 ans	65 ans
<i>(choix individuel possible dans les limites légales)</i>				
Taux d'intérêt de rémunération			0.50%	0.50%
Taux d'intérêt utilisé pour les projections à la retraite			0.50%	0.50%
Taux de conversion de l'avoir de vieillesse en rente de retraite				
- Taux actuariel (selon les bases techniques en vigueur au moment de la retraite)			<i>LPP 2020 1.00%</i>	<i>LPP 2020 1.00%</i>
exemple homme à 65 ans			4.638%	4.638%
exemple femme à 65 ans			4.886%	4.886%